

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnances du 30 décembre 1899 ont été nommés pour trois ans :

1^o Membres de la Commission administrative de l'Orphelinat :

MM. le Ch^{er} de Lattre,
 Charles de Monicault,
 le docteur Coulon,
 Joseph Palmaro,
 le Chanoine Pauthier, *Secrétaire*.

2^o Membres du Comité de l'Instruction publique :

MM. le Baron de Romeuf, *Président*,
 le Curé de la Cathédrale,
 le Curé de Sainte-Dévote,
 le Curé de Saint-Charles,
 le Ch^{er} Jolivot,
 Gustave Saige,
 Paul de Villeneuve,
 le docteur Colignon,
 le docteur Marsan,
 le Ch^{er} de Loth, *Secrétaire*.

Inspecteurs des Ecoles :

MM. le Chanoine Pauthier,
 le Ch^{er} Donnève de Martinaud.

3^o Membres du Comité des Travaux publics :

MM. le Baron de Romeuf, *Vice-Président*,
 le Comte Gastaldi,
 le Ch^{er} Jolivot,
 Charles de Monicault,
 Paul Delefortrie,
 Jean Marquet,
 François Médecin,
 Joseph Palmaro,
 le Ch^{er} de Loth, *Secrétaire*.

4^o Membres de la Commission administrative de l'Hôtel-Dieu :

MM. le Ch^{er} de Loth,
 Louis Ajani,
 le Ch^{er} Marquet,
 Jules San-Remo,
 Jean-Baptiste Marin, *Secrétaire*.

5^o Membres du Bureau de Bienfaisance de Monaco :

S. Exc. M. Olivier Ritt, *Président*,
 MM. le Comte Gastaldi, *Vice-Président*,
 l'Abbé Accica,
 l'Abbé Mercier,
 le Ch^{er} Donnève de Martinaud,
 le Ch^{er} de Loth,
 le Ch^{er} Plantif,
 Joseph Palmaro,
 M^{mes} du Chaffaut, *Secrétaire-Trésorière*,
 Ritt,
 de Lattre,
 M^{lle} Adèle Torre.

6^o Membres du Conseil de Fabrique :

MM. Lazare Raybaudi, *Trésorier*,
 Honoré Bellando, *Trésorier-Adjoint*,
 Albert Lambert, *id.*
 le Ch^{er} de Loth, *Secrétaire*,
 et les Marguilliers de chaque Paroisse.

7^o Marguilliers de la Paroisse de la Cathédrale :

MM. le Colonel Bellando de Castro,
 Joseph Palmaro,
 le Ch^{er} de Loth, *Secrétaire-Ordonnateur*.

Marguilliers de la Paroisse de Sainte-Dévote :

MM. le Ch^{er} de Lattre,
 le Ch^{er} Marquet,
 Antoine Vatrican, *Secrétaire-Ordonnateur*.

Marguilliers de la Paroisse de Saint-Charles :

MM. le Comte Bertora,
 Louis Ajani,
 Léon Cruzel, *Secrétaire-Ordonnateur*.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Indépendamment de larges subventions qui alimentent l'Hôtel-Dieu et l'Orphelinat, S. A. S. le Prince, désirant, comme chaque année, donner une nouvelle preuve de Sa constante sollicitude pour les Institutions charitables de la Principauté, leur a fait remettre les sommes ci-après, pour le premier semestre de 1900 :

Au Bureau de Bienfaisance.....	2.500 fr.
A la Société de Saint-Vincent-de-Paul.....	1.500
A la caisse des marguilliers de la Cathédrale.....	250
A la caisse des marguilliers de Sainte-Dévote.....	125
A la caisse des marguilliers de Saint-Charles.....	125

Le Bureau de Bienfaisance a également reçu, à l'occasion du nouvel an, les dons ci-après :

De S. Exc. le Gouverneur Général et de Madame Olivier Ritt.....	100 fr.
De M ^{me} Lefebvre, de la villa Dolce.....	200
De M. Vial, Président du Tribunal de Commerce de Nice.....	50

A l'occasion du Jour de l'An, les télégrammes suivants ont été échangés entre le Consulat de France et la Famille Souveraine :

Consul de France, Monaco

à S. A. S. M^{se} le Prince de Monaco, Château de Marchais.

Les membres de la Colonie française et du Comité français de bienfaisance, réunis au Vice-Consulat, ont l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime leurs hommages respectueux et leurs vœux pour Son Auguste personne, la Famille Princièrè et la prospérité grandissante de la Principauté.

Chambellan Prince de Monaco

à Consul de France, Monaco.

Le Prince est très touché des vœux que vous lui exprimez au nom de la Colonie française et du Comité de bienfaisance. Son Altesse Sérénissime vous prie de faire connaître sa sympathie et son intérêt à vos compatriotes qui donnent chez nous l'exemple du travail.

Consul de France, Monaco

à S. A. S. Madame la Princesse de Monaco
 La Ferté-Bernard.

Les membres de la Colonie française et du Comité français de bienfaisance, réunis au Vice-Consulat, tiennent à honneur d'adresser à Votre Altesse leurs hommages reconnaissants et leurs vœux respectueux et empressés.

S. A. S. Madame la Princesse de Monaco,
 au Consul de France, Monaco.

Très reconnaissante à tous mes compatriotes, soyez mon interprète pour leur transmettre mon merci et le vœu que je fais pour leur prospérité à laquelle tendront tous mes efforts.

Consul de France, Monaco,

à S. A. S. le Prince Louis, Château de Marchais.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse Sérénissime, à l'occasion de la nouvelle année, les hommages et les vœux de la Colonie française de Monaco.

Aide de Camp Prince de Monaco
 à Consul de France, Monaco.

Le Prince Héritaire est très sensible à l'expression des sentiments de la Colonie française que vous voulez bien lui transmettre et vous adresse ses remerciements cordiaux.

Voici, d'autre part, les dépêches échangées à la même occasion entre le Consulat de France et la Présidence de la République :

Consul de France, Monaco,
 à M. le Président de la République.

Les membres de la Colonie française de Monaco, réunis au Consulat, tiennent à honneur d'adresser leurs respectueux hommages et leurs vœux à M. le Président de la République, en même temps que leurs souhaits pour la grandeur de la France et la prospérité de la République.

Général Bailloud,
Secrétaire Général Présidence République
 à Consul de France, Monaco.

Veillez faire connaître aux membres de la Colonie française de Monaco que M. le Président de la République a été vivement touché des sentiments que vous avez bien voulu lui transmettre en leur nom.

M. Michel Puyo, Consul de Monaco à Cette, est arrivé ces jours derniers dans la Principauté et a fait une visite officielle à S. Exc. M. le Gouverneur Général.

Depuis le 1^{er} janvier 1900, le prix de vente des poudres aux consommateurs est fixé, ainsi qu'il suit, en vertu d'une loi française en date du 29 décembre dernier :

	GROSSES BOITES 500 gr., 1 et 2 k.	PETITES BOITES 100 et 200 gr.
Poudres noires, ordinaire (fine)...	fr. 12	fr. 12,50
id. forte (superfine).....	15	15,50
id. spéciale (extra-fine).....	19	19,50
Poudres pyroxyliées, type S.....	28	19,50
id. type J.....	28	28,50
id. type R.....	29	29,50
id. type M.....	30	30,50
id. type T.....	32	32,50

AVIS

L'insuffisance des magasins actuels de la gare de Monaco y produit un encombrement de nature à gêner les opérations du Service des Douanes. Dans le but d'y remédier autant que possible, l'Administration des Douanes a arrêté les mesures, qui ont reçu l'approbation du Gouvernement de la Principauté, et qui sont portées à la connaissance du public par l'avis suivant :

Les alcools introduits dans la Principauté doivent acquitter les droits établis par les Ordonnances Souveraines des 21 février 1895 et 24 juin 1874, avant leur enlèvement de la gare du chemin de fer.

En vue d'éviter les retards et les frais qu'occasionnerait le transport des marchandises au bureau du Receveur, situé au jardin de Millo, le service des Douanes procédera chaque jour, à la gare même de Monaco, à la vérification des marchandises entre 10 et 11 heures du matin, durant la saison d'hiver.

Le destinataire, ou son fondé de pouvoirs, porteur de la lettre de voiture, devra s'assurer que sa marchandise est bien en gare, de manière à la présenter immédiatement à la vérification, à laquelle il devra toujours assister.

L'ouverture des fûts, caisses ou bonbonnes, pour la reconnaissance de l'envoi et la constatation du degré alcoométrique est à la charge du destinataire.

Dans le cas où les quittances tenant lieu de bons d'enlèvement ne pourraient être délivrées sur le champ, les intéressés seraient admis à les retirer dans l'après-midi, soit au bureau du Receveur, jardin de Millo, entre 2 et 3 heures, soit à celui de la Douane, à la gare, de 3 à 4 heures. Ces bureaux sont fermés les dimanches et jours fériés.

Un individu d'allures suspectes rôdait jeudi dernier autour de la station des voitures à Monte Carlo, offrant aux passants de leur vendre à un prix dérisoire des obligations au porteur des Huitrières des Marennes.

Interrogé par les agents, cet inconnu a déclaré se nommer Brugnier et demeurant à Nice, puis il est revenu sur sa déclaration refusant absolument d'établir son identité et d'indiquer la provenance des valeurs trouvées en sa possession. Il a été alors mis en état d'arrestation et conduit à la maison d'arrêt où il a été écroué à la disposition du Parquet.

Pour les adieux de M^{me} Jane Hading, le théâtre de Monte Carlo nous a donné vendredi et samedi dernier, deux représentations de *Sapho*, qui comptent parmi les meilleures de notre remarquable saison dramatique. Créatrice du premier rôle de l'émouvante pièce du regretté Alphonse Daudet, M^{me} Hading a été superbe dans ce rôle fait à sa taille et convenant merveilleusement à son tempérament artistique. A côté d'elle, on a vivement applaudi M. Dumény et M. Henri Mayer, dont le talent si fin et si parisien est apprécié à sa juste valeur par l'élégante clientèle de notre théâtre. La mise en scène de l'œuvre bien connue de M. Alphonse Daudet a été des plus soignées et mérite que nous ne passions pas sous silence les noms de M. Simon, l'habile *impresario* de nos spectacles de comédie et de M. Fraizier, le dévoué régisseur.

Hier soir, nous a été représentée une pièce de création toute récente et d'esprit pétillant : *Georgette Lemeunier*, comédie en 4 actes de M. Maurice Donnay. C'est l'histoire d'une femme honnête qui aime son mari et qui triomphe d'une aventurière dont le luxe et la fausse distinction ont un moment menacé son bonheur conjugal. Sur cette donnée toute simple, sont brodés une foule de détails ingénieux et de fines ironies qui sont le fond du talent très parisien de l'auteur d'*Amants*. Le rôle d'un ami, bon garçon et sceptique, qui reçoit tour à tour les confidences du mari et de la femme, est

tracé de main de maître et a permis au public de Monte Carlo d'apprécier le jeu si naturel et si original de M. Huguenet.

A côté de cet artiste de premier plan, on a vivement admiré la beauté resplendissante et le délicat talent de M^{lle} Mégard. M^{lle} Mathilde Deschamps a tenu, d'autre part, avec beaucoup d'autorité le rôle important de Georgette. Enfin il ne faut pas oublier M^{lle} Sarah Olivier, MM. Dubosc, Burguet jeune et Mosnier qui, en des personnages anecdotiques, ont contribué à l'excellente interprétation de cet œuvre d'un modernisme véritablement curieux.

Jeudi dernier, le Concert classique, sous la direction de M. L. Jehin, a vivement intéressé l'auditoire. Ça été d'abord une exécution superbe de netteté de la *Symphonie en ut majeur* de Beethoven; puis une *Suite symphonique moderne* de M. G. de Seynes, impressions pastorales assez gracieuses où nous avons surtout remarqué *au matin*. Enfin, au même concert, le public a accueilli triomphalement le remarquable virtuose du violon, Geloso, artiste de grande école, qui a interprété avec un rare brio le *Concerto en si mineur* de Saint-Saëns, ainsi que la *Symphonie espagnole* de Lalo.

Le dernier concert international, consacré à l'école italienne, a été l'occasion de la réapparition de M. Arturo Vigna au pupitre de chef d'orchestre. Nous y avons surtout apprécié la *Symphonie de la Forêt* d'Orefice, dont la première partie, servant de commentaire musical à un magnifique poème de Marradi, est d'une fort noble inspiration et d'une orchestration pleine et savoureuse. M. Vigna a apporté à la direction de cette œuvre autant d'énergie que de chaleur, et le public lui a fait fête.

Dans la seconde moitié du concert, il convient de noter le poème musical de Mascagni écrit pour le centenaire de *Giacomo Leopardi*. Cette composition, pour une voix et orchestre, ne nous a pas semblé évoquer la grande et douloureuse figure du hautain poète de Recanati, bien que par instant il y circule un souffle assez lyrique. Mais l'orchestration manque d'ampleur; quoi qu'il en soit M^{me} Girerd y a fait valoir son joli soprano.

Le concert italien comprenait encore la *Contemplation*, de Catalani, où se meut une phrase des plus mélodieuses, et un *Scherzo* de Sinigaglia, qui témoigne d'une certaine élégance de plume. Ajoutons que cet intéressant concert, interprété avec son soin habituel par M. Vigna et notre excellent orchestre, offrait en outre l'attrait du violoniste hors de pair Geloso, qui s'est fait couvrir d'applaudissements dans la *Romance en fa* de Beethoven et dans diverses autres compositions.

C'est vendredi que commence la série des courses de janvier sur l'hippodrome du Var. Comme chaque année, ces belles réunions sportives vont amener sur le littoral une nombreuse affluence d'étrangers et elles marquent véritablement l'ouverture de notre grande *season* hivernale.

L'intérêt des courses du Var sera pour les amateurs de chevaux plus considérable que jamais, si nous en jugeons par l'empressement qu'ont mis les propriétaires des grandes écuries françaises à faire engager les meilleurs de leurs *cracks*. Aussi pouvons-nous être certain, pour peu que le ciel, qui d'ailleurs semble s'être remis au beau, favorise les six réunions sportives du Var, de voir sur le bel hippodrome une foule plus nombreuse et plus élégante que jamais.

Voici les épreuves portées au programme de la première journée :

Vendredi 12 Janvier

PRIX BLONDIN. — *Steeple chase*. — A réclamer. — 3,000 francs (3,400 mètres environ).

PRIX DE MONTE CARLO. — *Grande course de haies* (handicap). — 2,000 fr. (3,000 m. environ).

PRIX MASSÉNA. — *Course de haies*. — 4,000 fr. (2,800 mètres environ).

Dans son audience du 5 janvier courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Vincent Maestri, né à Pavullo (Italie), le 17 février 1842, ouvrier-mineur, demeurant au Carnier (Turbie), six jours de prison, pour mendicité.

Etienne-Alexandre Duplex, né à La Chapelle-Saint-Martin (Loir-et-Cher), le 26 décembre 1842, cordonnier, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jeudi 11 Janvier 1900, à 2 heures et demie

9^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
sous la direction de M. Léon JEHIN
avec le concours des CHŒURS du Casino

Chef des Chœurs : M. LOUIS VIALET

Symphonie en ut mineur (n^o 5) Beethoven.
A. Allegro con brio — B. Andante con moto —
C. Allegro e presto.

Œuvres de Richard Wagner

Siegfried-Idyll.

Parsifal, 2^e tableau du 1^{er} acte (1^{re} audition). Grande scène religieuse, traduction de M. Alfred ERNST.
A. Introduction, marche — B. Entrée des Chevaliers —
C. Consécration du Gral — D. L'agape — E. Marche finale.

Avec les CHŒURS.

Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg, ouverture.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Concours Préparatoires

Mardi 2 janvier, dix-sept tireurs ont pris part au *Prix Saint-Trivier*. MM. Roberts et Robinson, tuant 11 sur 11, partagent les deux premières places; M. Laleham, 10 sur 11, troisième.

La poule d'essai a été gagnée par MM. Roberts et Demonts.

Vingt-cinq tireurs se sont disputé, jeudi dernier, le *Prix Blondin* qui a été gagné par M. Robinson, 9 sur 9; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. Demonts et Laleham, 8 sur 9.

La poule d'essai a été partagée entre MM. Demonts et Hill.

Le *Prix Lonhienne*, qui a eu lieu samedi dernier, a réuni vingt-sept tireurs, et a été gagné par M. le vicomte de Poncins, 6 sur 6, battant M. Erskine, 6 sur 7, second; M. Liébert, 5 sur 7, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Robinson, R. Gourgaud, Hans-Marsch, Roberts, Mackintosh.

Hier lundi, le *Prix de Soragna* a réuni vingt-neuf tireurs. Après un brillant barrage, MM. Roberts et le baron de Montpellier partagent les deux premières places, tuant 13 sur 13; M. le baron de Saint-Trivier, 12 sur 13, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Gheri, Laleham, Journu.

Mercredi 10 janvier. — *Prix Briasco*, 1,000 francs.
Samedi 13 janvier. — *Prix Journu* (handicap), 1,000 fr.
Mardi 16 janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.
Mercredi 17 janvier. — *Prix Hall*, 1,000 francs.
Vendredi 19 janvier. — *Prix Moncorgé* (handicap), 1,000 francs.
Lundi 22 janvier — *Prix Gajoli* (handicap), 1,000 francs.

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX

1^{er} JOUR. — Mardi 23 Janvier

Grande Poule d'Essai. — 2,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une poule de 100 francs chaque. Le

second recevra 500 francs sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 300 francs et 20 % ; le quatrième, 200 francs et 15 % ; le reste au premier. — 1 pigeon à 26 mètres. Barrage à 27 mètres.

2^e JOUR. — Jeudi 25 Janvier

Prix d'Ouverture. — 3,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à 100 francs d'entrée. Le second recevra 750 francs sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 500 francs et 20 % ; le quatrième, 250 francs et 15 % ; le reste au premier. — 1 pigeon à 25 mètres et demi. Barrage à 27 mètres et demi.

3^e, 4^e et 5^e JOURS :

Lundi 29, Mardi 30 et Mercredi 31 Janvier

Grand Prix du Casino. — Un Objet d'Art et 20,000 francs, ajoutés à 200 francs d'entrée. Le second recevra 4,000 francs sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 2,000 francs et 25 % ; le quatrième, 1,000 francs et 15 % ; le reste au premier. — 12 pigeons ; 3 pigeons à 26 mètres ; 9 pigeons à 27 mètres. Le gagnant de ce même prix en 1899 reculera de 2 mètres. Tout gagnant d'un Grand Prix du Casino, antérieurement, reculera d'un mètre. — 3 pigeons manqués entraîneront la mise hors concours.

6^e JOUR. — Lundi 5 Février

Prix de Monte Carlo (grand handicap libre). — 3,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à 100 francs d'entrée. Le second recevra 750 francs sur le prix et 25 % sur les entrées ; le troisième, 500 francs et 20 % ; le quatrième, 250 francs et 15 % ; le reste au premier. — 1 pigeon.

7^e JOUR. — Mercredi 7 Février

Prix de Consolation. — Une médaille d'or et 2,000 fr. Les conditions de ce prix seront ultérieurement publiées.

Lettre de Paris

Paris, 7 Janvier 1900.

Le dissentiment est au camp des artistes ; voici qu'ils se mangent entre eux, car on piétine maintenant l'étendard autrefois sacré, la bannière plutôt, fleurie de palmes, constellée de médailles, décernée comme au collège à des bons élèves passés maîtres hiérarchiquement.

Ainsi donc, les Hors-Concours, les Médailleurs et autres Mentionnés agitent vainement leurs titres de gloire devant un jury impassible, satisfait !

Il faut avouer que ces récriminations, étant donnés les avantages attaché à des prix pompeusement décernés, arrivent à point pour démontrer l'inanité des récompenses ou l'injustice commise à l'égard du mérite couronné,

Que penser, en effet, de la désinvolture superbe du jury de l'Exposition universelle (côté des artistes) dont les arrêts sans ménagement brûlent ce qui fut naguère adorable, dans un élan irréflecti d'égoïsme et d'aveuglement !

Les colères aussi sont grandes, on organise des réunions, on complotte à juste raison contre l'aéropage de 1900, car, selon toute élémentaire logique, à quoi sert cet éventaire de consécration progressive disputée annuellement et prouvée par des diplômes et des rubans ?

Quel douloureux spectacle encore que celui de ces ruptures d'admiration entre artistes, de cette manifestation de haine même, née de l'amour d'autrefois pour des arts reniés par le nouveau siècle, sans courtoisie, sans respect, avec la moue hautaine des lèvres haut placées.

Notez que le jury en question, si vilipendé dans cette heure solennelle, fut recruté avec un soin spécial, fertile en constatations édifiantes.

Après les maîtres officiels, membres de l'Institut, vinrent les hauts fonctionnaires du ministère des beaux-arts, les membres du jury nommés par les deux Salons... Indépendamment de l'amertume bien naturelle de ne point se compter parmi ces juges souverains, les artistes, en général, reprochent à ceux-ci leur empressement à profiter du droit du seigneur.

Lorsque l'on compte effectivement le nombre d'œuvres auquel ce jury et ses amis ont droit, d'autorité, c'est-à-dire huit œuvres, on frémit en pensant au peu de place qu'il reste aux autres artistes — ceux que ne toucha pas la grâce !

Les « jeunes », de toute façon, sont forcément sacrifiés, faute de place, et combien de « Hors Concours » !

La constatation est cruelle, l'obstacle était inévitable, mais nous nous permettrons de déplorer principalement le préjudice causé au plus grand nombre de nos artistes de France, dont les couleurs passèrent peut-être au soleil d'antan, à ceux aussi dont les talents sont seulement en fleur, voire en herbe.

Sans être plus nationaliste... que le Roy, nous déplorons, en effet, l'infériorité dans le nombre des œuvres

exposées par les Français, comparativement à la part savoureuse faite aux étrangers.

Noblesse oblige, certes, mais la courtoisie de notre art national devait elle décemment dépasser les bornes de l'hospitalité... écossaise !

Autre discorde.

La Société nationale des beaux-arts, sagement, d'autres disent par économie forcée, a renoncé à son projet d'exposition, pour cette année, cette exposition faisant à son avis et fort justement double emploi avec la grande Exposition.

Par esprit de contradiction ou vanité d'opulence, la Société des artistes français en a jugé autrement que la maison rivale et voici les capitaux des adhérents à la Société engagés dans l'aléa où l'a précipité le comité par son vote omnipotent.

C'est à Grenelle que tiendra ses assises cette dernière pléiade d'artistes, endroit agréablement choisi, on l'avouera, très central, très aristocratique, où nous verrons s'élever des baraquements aussi coûteux que peu esthétiques.

On voit d'ici à quel beau résultat les jeunes artistes atteindront, privée de l'attraction galvanique de leurs maîtres en bonne posture à l'Exposition universelle — délaissés par le public las de tant d'art jusqu'à l'écoeurement, sans préjudice du désastre financier qui fermera le ban de cette parade inutile. Nous nous refusons, en tous les cas, à voir dans cette petite exposition une suffisante compensation offerte aux artistes qui trouvèrent porte close à la Grande.

* * *

Pas grand chose d'intéressant dans la semaine théâtrale, exception faite pour l'Ambigu qui nous a donné *A perpète*, drame de Pierre Decourcelle et Lepelletier.

C'est un drame fort bien charpenté, abondamment pourvu d'assassinats, de tentatives, de meurtre et de suicide. Et ces crimes sont si bien réglés et d'une façon si saisissante qu'on se demande si quelque maître chourineur, quelque professionnel du couteau ou quelque dilettante de l'étranglement n'est pas venu passer des heures à l'Ambigu pour organiser avec tant de réalisme ce cérémonial sanguinaire. Et ceux qui aiment le mélodrame peuvent croire que « c'est arrivé » ! Il me semble que je ne saurais faire un plus flatteur compliment d'un genre qui tire son mérite non du crime qui est monotone et toujours accompli dans un but connu, mais de la façon dont il nous est présenté. Or, tous les gestes et les mouvements du meurtrier, toutes les résistances et les contorsions de la victime sont supérieurement traduits, et ceux qui s'intéressent, avec une curieuse horreur, à ces jeux sauvages ressentiront tous les frissonnements pénibles et angoissants qu'ils cherchent dans la lecture des faits-divers ou dans les comptes rendus de procès d'assises.

On nous a donc donné un mélodrame d'une irréprochable pureté d'exécution ; et je ne serais pas surpris que la sombre odyssée de Giraud, condamné aux travaux forcés à perpétuité, « à perpète », comme on dit dans l'argot, pour un meurtre qu'il n'a pas commis, émût, pendant de nombreuses représentations, les âmes éprises de brutales émotions.

L'erreur judiciaire a été encore une fois exploitée par les auteurs avec beaucoup d'adresse, de sûreté des effets et du pathétique, avec une connaissance approfondie des mœurs des bandits et du milieu où s'agitent les passions les plus malsaines.

Je n'irai pas jusqu'à vous en donner une analyse, car cela nous mènerait trop loin. Il me suffira de dire que l'interprétation est fort convenable, et que M. Léon Noël, notamment, a joué le rôle de Giraud, en artiste consommé.

S. L.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Les courants sous-marins. — On sait que, pendant son mémorable voyage d'exploration scientifique, le *Challenger* exécuta, à diverses reprises, des mesures relatives à l'existence, à la direction et à la vitesse des courants sous-marins. Ces expériences furent faites principalement pendant les mois d'avril, d'août et de septembre 1873, d'abord à l'ouest des Bermudes, puis entre les îles du cap Vert et Fernando Noronha. On amarrait une embarcation sur le câble de la drague ou sur la ligne de sonde, dont le plomb reposait au fond et servait d'ancre. De ce point fixe, à l'aide d'une drague à courant, descendue à des profondeurs variables et qui ont dépassé 500 brasses (915^m), on évaluait la direction et la vitesse du courant d'abord à la surface puis à des profondeurs augmentant progressivement. On construisait alors des roses de courants, diagrammes qui montraient de la façon

la plus nette que, sur une même verticale, les courants profonds étaient susceptibles de différer considérablement, comme direction et comme vitesse, non seulement entre eux, mais encore du courant de la surface.

On sait aussi que ces expériences ont été reprises, par des procédés semblables ou différents, par M. I.-Y.-Buchanan, à bord du *Dacia* en 1878, puis du *Buccaneer* dans le golfe de Guinée, et par M. Anthony S. Thomson en 1895, à bord du *Buccaneer*, dans l'Atlantique, au sud de l'équateur.

Grâce à la bienveillance des membres de la mission hydrographique opérant dans l'Iroise au large de Brest, M. J. Thoulet a pu, à bord du bâtiment de l'Etat le *Laborieux*, avec l'aide de M. Gauthier, ingénieur hydrographe de la Marine, se livrer à une expérience du même genre et établir une nouvelle confirmation d'un fait dont l'importance est capitale pour l'étude de la circulation océanique.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

AVIS

Par testament olographe en date du 16 juillet 1898, déposé en l'étude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco, **M. Charles RIBOUR**, en son vivant prêtre, aumônier de la marine en retraite, chanoine de la Cathédrale de Monaco, demeurant à Monaco, a fait les dispositions suivantes :

1^o Au séminaire de Blois, 30,000 francs pour l'établissement de bourses entières ou partielles en faveur d'enfants présumés avoir des dispositions pour l'état ecclésiastique ;

2^o A la fabrique de l'église de Villedieu, une somme de 1,500 francs à charge de célébration de messes, plus la somme nécessaire, c'est-à-dire 6 à 8,000 francs pour l'établissement d'une horloge avec carillon ;

3^o Aux pauvres du Bureau de bienfaisance de Villedieu, une somme de 1,000 francs.

En conformité des dispositions de l'article 3 du décret du 1^{er} février 1896, les héritiers inconnus du testateur susnommé sont invités à se prononcer dans un délai de trois mois à dater de ce jour, sur l'exécution des dispositions précitées.

Les réclamations devront être adressées à la Préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 21 décembre 1899.

Le Préfet de Loir-et-Cher,
Adolphe BONNET.

Vu au Vice-Consulat de France à Monaco,
Le Consul :
P. GLAIZE.

Cabinet de M^e S. REYMOND, avocat à Monaco
Villa Delphine, à la Condamine

ADJUDICATION SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

En l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le *Mardi 16 Janvier 1900, à 9 heures du matin*, d'une villa dénommée :

VILLA LA BRISE

située à Monaco, circonscription de Monte Carlo, quartier du Tenao, avenue Bella-Stella, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec petit avant-corps sur la partie arrière formant terrasse au premier étage, et d'un jardin, d'une contenance de cent quatre-vingts mètres carrés.

Mise à prix : 15,000 francs.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le lundi quinze janvier courant, à neuf heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une mule poils roux avec harnais et une charrette.

Monaco, le 8 janvier 1900.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 31 Décembre 1899 au 7 Janvier 1900

MENTON, br.-goël., ital., Costanzo, c. Marcenaro vin.
Id. yacht à vapeur, angl., Normania, c. Lows sur lest.

Départs du 31 Décembre 1899 au 7 Janvier 1900

MENTON, yacht à vapeur, angl., Normania, c. Lows sur lest.
Id. goël., Marie-Clotilde, fr., c. Rostagni, vin.

AVIS

Par acte sous seing privé, dûment enregistré à Monaco, le sieur **Jean-Baptiste TOSELLI** a acquis de la dame **Catherine PELLEGRINO**, épouse du sieur **Jean TOSELLI**, de son mari dûment autorisée, le fonds de commerce de coiffeur que celle-ci exploitait à Monaco, boulevard de l'Ouest, maison M^o.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition entre les mains de l'acquéreur, dans la huitaine, à peine de déchéance.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le douze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, monsieur Charles GAMBA, entrepreneur, et madame Francine POYET, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, ont acquis de monsieur Joseph-Antoine SAVELLI, employé au Casino, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en la même étude, une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de trois cent cinquante-quatre mètres soixante décimètres carrés, confinant au levant et au couchant, à une route carrossable, au midi à monsieur Chinetti et au nord madame veuve Arnulf et les hoirs Strafforelly, portée au cadastre sous le numéro 384 de la section B.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de vingt-huit mille trois cent soixante-huit francs.

Une expédition dudit contrat de vente, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le neuf janvier mil neuf cent.

Pour extrait :
Signé : L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, monsieur Edgard-Marie ESTIENNE, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, a acquis de monsieur Edmond GUILLOUT, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, ayant élu domicile en la même étude, un terrain situé à Monaco, quartier du Ténas, lieu dit Gaspard, d'une contenance de neuf cents mètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 258, de la section E, confinant au midi à l'avenue Bella-Stella, au levant à la route de Sigaldi et à monsieur Estienne, acquéreur, au nord à l'avenue Bella-Stella et à monsieur Dulbecco et au couchant à monsieur Guillout, vendeur.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de quarante-neuf mille cinq cents francs.

Une expédition dudit contrat de vente transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir

ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le neuf janvier mil neuf cent.

Pour extrait :
L. VALENTIN.

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

English spoken — Man spricht deutsch

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo ; elle est renommée pour ses articles de luxe et d'utilité. La nombreuse et élégante clientèle qui l'honneur de sa confiance trouvera un choix considérable de nouveautés vendues à des prix défiant toute confiance.

Articles de Paris, jouets, maroquinerie, papeterie, photographies, souvenirs du pays, fournitures de bureau, roulettes et tapis, articles de voyage, ombrelles, parapluies, cannes.

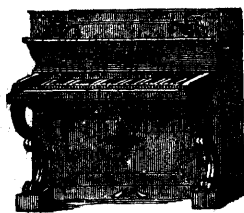
ENTRÉE LIBRE

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M^{re} le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n^o 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

BONNE OCCASION

Une des plus importantes maisons de fleurs de Monte Carlo, et des mieux situées, avec riche installation et bonne clientèle est à remettre.

Long bail, loyer très avantageux.

S'adresser au bureau du Journal

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorisée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

MM. les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et librairies, les Recueils suivants, seules publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis trente-neuf ans, avec le concours et sous le contrôle des Compagnies :

L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines).....	Fr. > 75
L'Express-Rapide (Indicateur des trains de vitesse) imprimé en gros caractères.....	> 70
Livret-Chaix continental } 1 ^{er} vol., réseaux français.....	1 55
2 ^e vol., services étrangers.....	2 >
Livret-Chaix spécial de chaque réseau.....	> 40
Livret-Chaix spécial des Environs (sans plans coloriés).....	> 40
Livret de l'Algérie et de la Tunisie, avec carte.....	> 50
Livret-Chaix spécial des Environs de Paris avec dix plans coloriés.....	1 >

Imprimerie de Monaco — 1900

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

JANVIER	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL								
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)															
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir											
1	764.3	63.4	63.0	62.5	63.6	15.0	16.0	16.0	15.0	14.5	81	N.-E. très fort	Nuageux								
2	62.2	62.0	61.0	61.0	61.0	14.6	15.0	15.0	14.8	14.5	87	N.-E. léger	Couvert, pluie								
3	56.7	56.0	54.8	54.6	54.2	15.0	16.2	16.0	15.5	15.0	84	—	—								
4	52.6	52.0	50.5	49.6	49.0	15.0	16.0	16.0	15.5	15.0	80	—	—								
5	51.5	52.0	52.5	54.0	55.5	13.3	15.0	15.0	14.5	13.6	81	S.-O. léger	Beau								
6	56.7	55.5	55.3	55.2	56.2	13.0	14.5	15.0	14.0	13.4	78	N.-E. fort	Couvert								
7	55.0	54.0	53.8	53.6	54.0	13.5	15.0	15.0	14.5	14.0	76	N.-E. léger	Nuageux, pluie								
DATES											1	2	3	4	5	6	7	Pluie tombée: 42 ^{mm}			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES					Maxima	16.5	15.5	14.5	16.0	15.0	15.0	15.0	15.5	Minima	13.5	13.0	14.0		13.0	12.5	12.0

LE SANITA

Tous les tissus et produits : **LE SANITA** à la Tourbe
Pasteurisée : Gilets, Caleçons, Chaussettes, Feutres, etc.
En vente chez **M. Bernard TREGLIA, Au Bon Marché**
12, rue Caroline, MONACO.